

Une autre vie s'invente ici



Les Parcs naturels régionaux de France

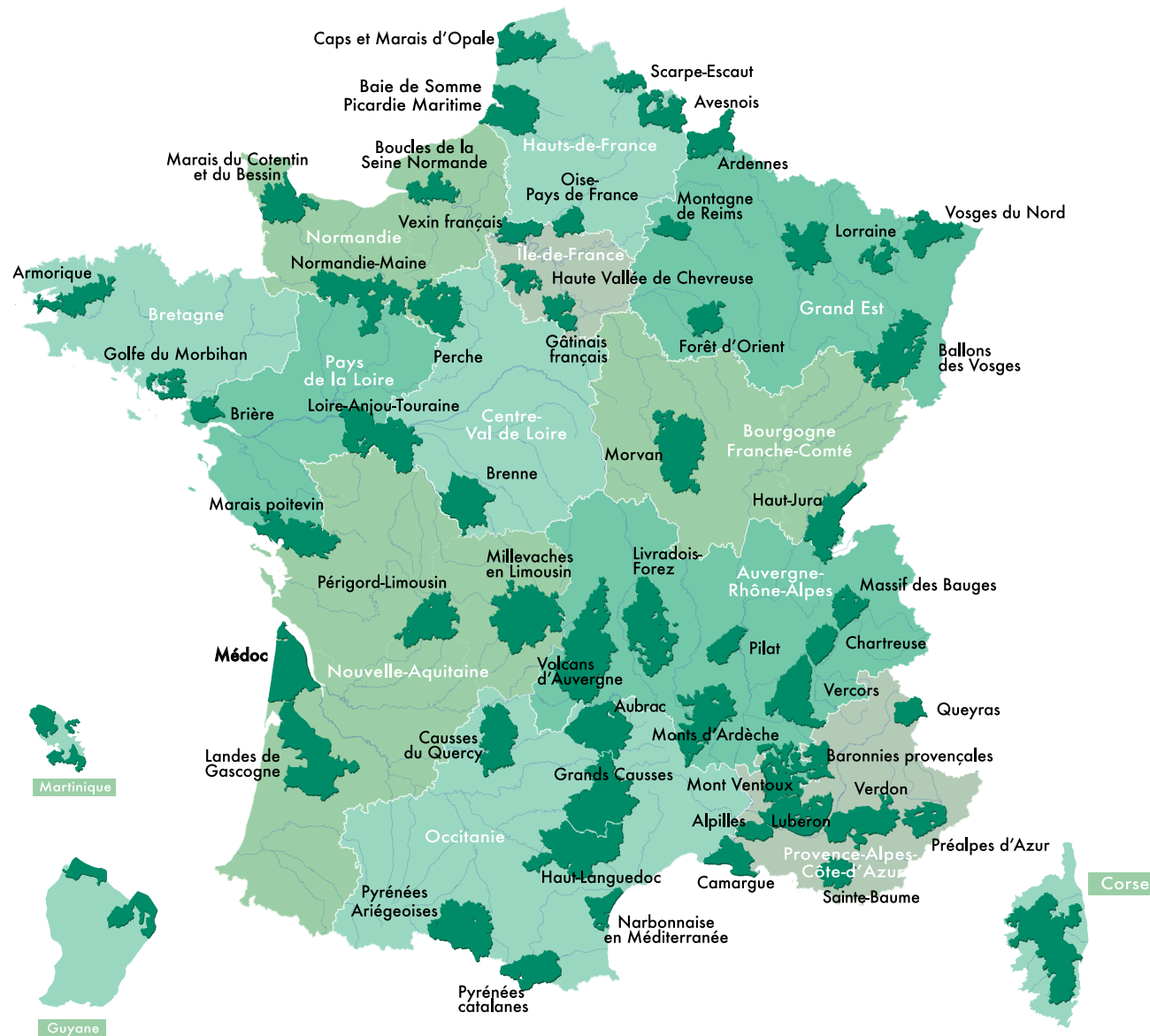


DOSSIER DE PRESSE

OCTOBRE 2020

Une autre vie s'invente ici

56 Parcs naturels régionaux de France



Les 56 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4700 communes, 4,4 millions d'habitants et 16,5% du territoire français. Répartis sur 15 Régions, ils sont animés par plus de 2230 agents.



Édito

UNE AUTRE VIE CONTINUE DE S'INVENTER ICI

Il y a un peu plus de cinquante ans, la France inventait les Parcs naturels régionaux. Des espaces aux caractéristiques naturelles et culturelles exceptionnelles dont la vocation était de concilier les activités humaines et la préservation de l'environnement, de favoriser le développement et l'innovation tout en mettant en valeur les patrimoines naturels, paysagers et culturels.

Des missions difficiles à mener de concert mais déjà la conscience était vive que le développement économique ne pourrait pas se faire éternellement au prix de la destruction de notre environnement.

Alors, au fil des années, le nombre des Parcs a grandi comme leurs savoir-faire et compétences.

Aujourd'hui, nous sommes 56 et couvrons 16,5% du territoire français pour 4,4 millions d'habitants. Une dizaine de projets de Parc sont à l'étude. Appuyé sur notre ingénierie territoriale en matière notamment de biodiversité, d'aménagement du territoire, d'agriculture, de tourisme ou de culture, nous prônons inlassablement un développement équilibré de nos territoires basé sur le respect de leur patrimoine naturel et culturel.

La concertation permanente entre toutes les forces vives de nos territoires constitue la clé principale du succès de notre modèle. Cette implication de chacun, le respect de l'autre et de ses contraintes, cette volonté de toujours faire ensemble sont autant de marques de fabrique des Parcs. Parce que si les êtres humains sont à la source des problèmes que nous vivons, ils se doivent aussi d'en être la solution.

Et si, devant les dégâts infligés à notre planète, la mobilisation enfin commence à s'affirmer, nous nous engageons à ce que les Parcs naturels régionaux de France apportent avec détermination leur pleine contribution.

MICHAËL WEBER

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



CONTACTS :

info@parcs-naturels-regionaux.fr - Tél. 01 44 90 86 20
www.parcs-naturels-regionaux.fr

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN QUELQUES DATES :

1967 : le Général de Gaulle signe le décret instituant le concept de Parc naturel régional.

1968 : le premier Parc naturel régional est créé, il s'agit de Saint-Amand-Raismes, aujourd'hui Scarpe-Escaut.

1969 : le second Parc créé est celui d'Armorique.

1971 : création de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

1973 : la France compte dix Parcs naturels régionaux.

1975 : les Régions nouvellement créées ont désormais l'initiative de proposition et de délibération pour la création d'un Parc.

1977 : la France compte 20 Parcs.

1985 : création du premier Parc francilien, celui de la Haute Vallée de Chevreuse.

1988 : le classement d'un Parc, auparavant à durée indéterminée, est limité à 10 ans.

1989 : les Parcs naturels régionaux sont 25.

1993 : la loi « Paysage » donne une portée juridique aux chartes de Parcs. Les Parcs sont classés par décret et non plus par arrêté.

1997 : la France compte 32 Parcs.

2006 : les Parcs sont désormais classés pour 12 ans.

2007 : Les Parcs ont quarante ans.

2014 : création du 50^e Parc avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

2015 : 26 janvier, création du 51^e parc avec le Parc des Baronnies provençales.

2016 : la loi Biodiversité conforte les Parcs dans leurs missions et porte leur classement à 15 ans.

2017 : les Parcs ont cinquante ans, publication d'un manifeste Homme/Nature

2020 : Baie de Somme Picardie Maritime et le Mont-Mentoux deviennent les 55 et 56^e Parcs

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux ont été créés à l'initiative de la DATAR par un décret du 1^{er} mars 1967 signé par le Général de Gaulle. Ils sont issus d'une compétence partagée entre les Régions qui en ont l'initiative et l'État qui les classe pour 15 ans par un décret signé du Premier ministre, sur proposition du ministre en charge de l'Environnement. Un Parc naturel régional est un territoire rural habité et accessible. Il est reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais aussi pour sa fragilité.

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc. Ce syndicat regroupe notamment la (ou les) Régions, le (ou les) Département(s) concernés et les communes ayant adopté la charte. Il travaille dans une large concertation avec les partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses signataires.

“ À l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un Parc naturel régional a pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ; au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public et de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.”

Article R333-1 du code de l'environnement.

Ne pas confondre

Parc naturel régional et Parc national. Un Parc national est un établissement public, initié et créé par l'État et doté d'un pouvoir réglementaire. Son « cœur » de Parc est protégé et non habité, on ne peut s'y rendre que sous condition d'en respecter le règlement. Le Parc naturel régional est porté par les collectivités locales.

Avec quel financement ?

Le budget d'un Parc est constitué, pour l'essentiel, par les participations des membres du syndicat mixte qui le gère (Région, Département, communautés de communes et communes). Il est complété par une contribution du Ministère en charge de l'Environnement et par des subventions sur des opérations, de partenaires publics ou privés.

DES SITUATIONS INSTITUTIONNELLES CONTRASTÉES

le Parc de Camargue :

3 communes, 1 Département (Bouches-du-Rhône)
1 Région (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

Le Parc des Ballons des Vosges :

197 communes, 4 Départements (Haut-Rhin, Vosges, Hautes-Saône, Territoire de Belfort), 2 Régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté)

SOMMAIRE

Carte de France des 56 Parcs naturels régionaux	P 2
Édito	P 3
Le réseau des Parcs naturels régionaux en dates	P 3
Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?	P 5
Le réseau des Parcs naturels régionaux en chiffres	P 6-7
Rôle et missions de la Fédération des Parcs	P 8
Le Conseil, d'orientation, recherche et prospective de la Fédération	P 9
Valeurs Parc naturel régional	P 9

Quelques repères et chiffres



© PNR Baronnies provençales



Quelques repères

- Les plus jeunes Parcs : Baie de Somme Picardie Maritime, Mont-Ventoux (juillet 2020)
- Le plus ancien : Scarpe-Escaut (1968)
- Le plus grand : la Guyane avec 659 500 ha et, en métropole, les Volcans d'Auvergne avec 388 957 ha
- Le plus petit : Scarpe Escaut avec 48 500 ha
- Le plus habité : les Ballons des Vosges (près de 252 000 habitants)
- Le moins habité : le Queyras (3 000 habitants)
- Le plus haut : le Queyras, avec une altitude moyenne des villages de 1650 mètres
- Le plus boisé : le Haut-Jura avec 70 % de sa surface boisée
- La plus grande réserve de France se trouve dans le Parc du Vercors (réserve des Hauts-Plateaux sur 17 000 ha)

56 Parcs naturels régionaux (54 métropolitains et 2 ultramarins)

Une dizaine de projets de Parcs à l'étude

9 millions d'hectares

16,5 % du territoire français

15 régions et 3 collectivités locales

76 départements

Plus de 4,4 millions d'habitants

2 230 agents

Plus de 4 700 communes

60 000 exploitations agricoles (source 2020)

300 000 entreprises, représentant 7 % du tissu économique français (source 2019)

22% des forêts métropolitaines sont situées dans les Parcs (source 2017 sur la base des 50 Parcs existants)

26% de la surface française terrestre du réseau Natura 2000 (source UMS PatriNat, 07/2020)

43% de la surface terrestre métropolitaine des réserves naturelles (source INPN, 12/2019), les Parcs en étant souvent les gestionnaires

36% (en surface) des terrains du Conservatoire du littoral (source Conservatoire du Littoral, 07/2020)

21 des 50 sites français reconnus internationalement par la convention de Ramsar pour la conservation des zones humides (Ramsar France, 08/2020)



© PNR Baronnies provençales

- Alpilles
- Armorique
- Ardennes
- Aubrac
- Avesnois
- Baie de Somme Picardie Maritime
- Ballons des Vosges
- Baronnies provençales
- Boucles de la Seine Normande
- Brenne
- Brière
- Camargue
- Caps et Marais d'Opale
- Causses du Quercy
- Chartreuse
- Corse
- Forêt d'Orient
- Gâtinais français
- Golfe du Morbihan
- Grands Causses
- Guyane
- Haut-Jura
- Haute-Vallée de Chevreuse
- Haut-Languedoc
- Landes de Gascogne
- Livradois-Forez
- Loire-Anjou-Touraine
- Lorraine
- Luberon
- Marais du Cotentin et du Bessin
- Marais poitevin
- Martinique
- Massif des Bauges
- Médoc
- Millevaches en Limousin
- Montagne de Reims
- Monts d'Ardèche
- Mont-Ventoux
- Morvan
- Narbonnaise en Méditerranée
- Normandie - Maine
- Oise - Pays de France
- Perche
- Périgord-Limousin
- Pilat
- Préalpes d'Azur
- Pyrénées Ariégeoises
- Pyrénées Catalanes
- Queyras
- Sainte-Baume
- Scarpe-Escaut
- Vercors
- Verdon
- Vexin français
- Volcans d'Auvergne
- Vosges du Nord

Rôle et missions de la Fédération

Association loi 1901, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole et l'animatrice du réseau des Parcs naturels régionaux. Elle représente les intérêts collectifs des Parcs auprès des instances nationales et internationales, elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français. Elle est chargée de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international. Elle a pour mission de dégager et de mutualiser les bonnes pratiques du réseau. La Fédération des Parcs est appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Environnement pour le classement et le renouvellement du classement d'un Parc, tous les 12 ans.

Comment est-elle composée ?

Elle est composée de trois collèges :

- Le premier collège regroupe les 51 Parcs naturels régionaux créés à ce jour (avec trois représentants par Parcs).
- Le second collège regroupe 15 Régions
- Le troisième collège regroupe une vingtaine d'organismes nationaux de développement, de propriétaires et gestionnaires de l'espace, de protection du patrimoine naturel et culturel, de tourisme, d'accueil et de plein air.

Quel est son fonctionnement institutionnel ?

- Une assemblée générale regroupant tous les membres se réunit au moins une fois par an pour délibérer sur la politique de la Fédération.
- Un bureau se réunit mensuellement pour délibérer des actions en projet et prendre position sur des

dispositions en cours, notamment pour les avis sur les classements et renouvellements de chartes.

- Un Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) apporte son appui pour renforcer la capacité d'innovation des Parcs.
- 9 commissions thématiques animées par un président de Parc, membre du bureau et un directeur de Parc.

Comment est-elle financée ?

Les ressources proviennent des cotisations de ses membres (Parcs naturels régionaux, Régions et organismes nationaux partenaires), subventions émanant de ministères, de partenariat avec des organismes publics ou privés et de financements européens sur certains programmes.

La Fédération des Parcs est membre de plusieurs organismes internationaux comme l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) ou Europarc (Fédération européenne des Parcs).

LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EXISTE DEPUIS 1971

Placée sous la présidence de Michaël Weber président du Parc des Vosges du Nord, l'équipe de la Fédération compte 17 salariés, sous la direction de Pierre Weick.

Conseil d'orientation, recherche et prospective

Le Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) de la Fédération des Parcs est composé de scientifiques, chercheurs et personnalités. Son rôle est de veiller et alerter sur les sujets de société, de contribuer aux réflexions des commissions et d'intervenir lors des séminaires et colloques.

François COLSON, Économiste, agronome
Bernard Chevassus-au-Louis, Écologue
Nathalie CARCAUD, Géographe
Guillaume DHÉRISSARD, Agronome
Marc GUERIN, Sciences sociales
Jean-Jacques GOUGUET, Économiste, spécialiste en droit de l'environnement
Dominique HOESTLANDT, Économiste
Michel HUET, Réalisateurs de films nature
Marjorie JOUEN, Sciences sociales
Raphaël LARRÈRE, Sciences sociales, Écologue
François LETOURNEUX, Naturaliste
Marc MORMONT, Sociologue
Philippe PERRIER-CORNET, Économiste
Thierry TATONI, Professeur, Écologie
Françoise BERNON, Ingénierie sociale

Laure CORMIER, Géographe, paysagiste
Arnaud COSSON, Sociologue
Geneviève Ferone-Creuzet, Notation sociale et environnementale des entreprises
Sébastien MABILE, Avocat
Gérard MONÉDIAIRE, Droit public, Sociologue
Mickael POILLION, Agriculteur
Anne-Caroline PRÉVOT, Écologue, Psychologue social
Martin VANIER, Géographe
Marc VERDIER, Architecte, Urbaniste
Philippe BERTRAND, Journaliste, Naturaliste
Guillaume SAINTENY, Haut fonctionnaire, enseignant et maître de conférences

Valeurs Parc naturel régional



A l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, la marque collective Valeurs Parc naturel régional a un but : offrir aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.

Engagés ensemble pour la préservation de l'environnement, le bien-être des habitants et l'économie locale, les Parcs s'attachent aux côtés d'entreprises locales partenaires, à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire. Hébergements, produits alimentaires et artisanaux, prestations touristiques : aujourd'hui, plus de 45 Parcs ont attribué la marque à plus de 2000 entreprises. Atout pour les entreprises bénéficiaires et repère pour les consommateurs, l'offre Valeurs Parc naturel régional est accessible en ligne sur www.consommer-parc.fr.

Contacts

Eric Brua - Directeur

Tél. 01 44 90 86 20

Pierre-Paul Castelli - Relations presse
ppcastelli@parcs-naturels-regionaux.fr • Tél. 06 83 84 01 77

Léa Chariol - Chargée de communication
lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr • Tél. 01 44 90 80 20

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 • info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,



www.parcs-naturels-regionaux.fr



Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux



fb.com/FederationPNR



[@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)



Parcs
naturels
régionaux
de France